

**Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain au
gouvernement du Canada en vue du budget fédéral 2016-2017**



Février 2016

CRÉATEURS D'AFFAIRES

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la Chambre) compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Introduction

Les recommandations du milieu des affaires en vue de l'élaboration du prochain budget du gouvernement du Canada s'inscrivent dans un contexte économique difficile.

La faiblesse marquée et persistante du prix du pétrole continue de peser sur l'économie canadienne et ses finances publiques. Cette situation a amené la Banque du Canada à baisser son taux directeur alors que la Réserve fédérale américaine a augmenté le sien. Cette baisse des cours du pétrole, conjuguée au différentiel des taux d'intérêt, a entraîné une dépréciation du dollar canadien, ce qui aurait dû se traduire par une hausse beaucoup plus importante des exportations que celle qui s'est matérialisée jusqu'ici. Par ailleurs, la dépréciation du dollar américain pourrait entraîner une diminution des investissements dans les équipements, lesquels sont le plus souvent importés et libellés en dollar américain, alors que les entreprises canadiennes accusent déjà un lourd retard en matière de productivité.

À cela s'ajoute la baisse généralisée du prix des autres ressources naturelles, en grande partie causée par une croissance économique moindre des pays émergents et le rééquilibrage de l'économie chinoise vers une économie plus axée sur les services.

Notre plus important partenaire commercial, les États-Unis d'Amérique, dont la croissance économique demeure soutenue, fait exception à cette description plutôt morose. De fait, les perspectives américaines sont suffisamment positives pour qu'on s'attende à un effet d'entraînement sur l'économie canadienne.

Ce climat économique précaire et incertain nuit à l'environnement d'affaires et à l'investissement privé partout au Canada, en particulier dans la région métropolitaine de Montréal.

La région de Montréal représente 10 % de l'économie du pays. On y retrouve une main-d'œuvre hautement qualifiée, une force entrepreneuriale en plein redéploiement, des entreprises matures et concurrentielles à l'échelle mondiale et une base d'affaires déterminée à accroître ses parts de marché à l'international. La performance économique du Canada repose en grande partie sur celle de ses métropoles et les entreprises de Montréal possèdent de nombreux atouts sur lesquels le gouvernement doit miser.

Pour cette raison, la Chambre demande au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership et de profiter de l'état relativement solide des finances publiques fédérales pour procéder à des investissements stratégiques tout en s'efforçant d'améliorer l'environnement d'affaires afin de soutenir l'investissement des entreprises et de stimuler les exportations.

À cet effet, les recommandations de la Chambre sont les suivantes.

1. Confirmer immédiatement un appui stratégique majeur de 1 milliard de dollars US à l'entreprise Bombardier pour que puisse être mené à bien l'un des plus ambitieux projets d'innovation commerciale au Canada et pour ainsi favoriser l'essor de la grappe aéronautique canadienne.
2. Concrétiser dès 2016-2017 les investissements stratégiques en infrastructures pour stimuler la croissance économique et améliorer la productivité des entreprises.
3. Accorder un soutien accru à l'internationalisation des entreprises.
4. Améliorer la compétitivité de la fiscalité afin de mieux favoriser le travail, la productivité et l'investissement.
5. Faire preuve de prudence dans sa planification budgétaire afin de respecter le plan de retour à l'équilibre budgétaire en 2019-2020.

I. FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP ET CONFIRMER IMMÉDIATEMENT UN APPUI STRATÉGIQUE DE 1 MILLIARD DE DOLLARS US À L'ENTREPRISE BOMBARDIER

Bombardier est un acteur stratégique de la grappe de l'aérospatiale du Canada, concentrée principalement dans la région métropolitaine de Montréal. Cette grappe regroupe environ 41 750 travailleurs au Québec et constitue 55 % de l'effectif canadien du secteur. Le gouvernement doit absolument soutenir les activités d'innovation de cette entreprise phare du Québec en finançant la phase finale de C Series. À cet égard, la Chambre se fait l'écho de l'ensemble du milieu des affaires et exhorte donc le gouvernement du Canada à preuve de leadership économique et à accorder une aide financière à Bombardier à hauteur de 1 milliard de dollars US, soit l'équivalent de ce que le gouvernement du Québec y a investi. Il est dans l'intérêt de tout le Canada de voir ce fleuron de l'entrepreneuriat canadien mener à bien l'un des plus ambitieux projets d'innovation commerciale à avoir vu le jour au cours des dernières décennies. Il serait catastrophique pour la région de Montréal et pour le Canada tout entier de laisser Bombardier périlcliter alors que le succès est si proche.

Recommandation n° 1 : Appuyer l'entreprise Bombardier

Le gouvernement du Canada doit faire preuve de leadership économique et accorder une aide financière à l'entreprise Bombardier à hauteur de 1 milliard de dollars US, soit l'équivalent de ce que le gouvernement du Québec y a investi. Cet investissement est essentiel pour que puisse être mené à bien l'un des plus ambitieux projets d'innovation commerciale au Canada et pour ainsi favoriser l'essor de la grappe aéronautique canadienne.

II. CONCRÉTISER DÈS 2016-2017 LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES EN INFRASTRUCTURES POUR STIMULER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

L'état des infrastructures constitue une préoccupation majeure pour les entreprises et les travailleurs de la région métropolitaine de Montréal. Les problèmes les plus criants concernent les infrastructures de transport. La métropole souffre en effet de problèmes de congestion majeurs qui nuisent à sa productivité et à sa performance économique. Les coûts de cette congestion sont estimés à 1,8 milliard de dollars¹. Or selon une étude réalisée par la Chambre en 2012², le choix d'investissement des entreprises repose en grande partie sur des infrastructures efficaces, sécuritaires et fonctionnelles. Parmi les infrastructures de transport, l'investissement dans les infrastructures de transport collectif est jugé particulièrement stratégique.

À la lumière de ces constats, le gouvernement fédéral doit prendre les mesures suivantes.

2.1 Maintenir son engagement d'augmenter de 60 milliards de dollars les investissements en infrastructures dès 2016-2017 – Les investissements en infrastructures stimulent l'économie, améliorent la circulation des personnes et des marchandises à plus long terme et augmentent la productivité des entreprises. Dans un contexte de croissance économique faible et de besoins criants en matière d'infrastructures, de tels investissements s'avèrent stratégiques. Nous invitons le gouvernement à rendre admissible un réinvestissement dans les écoles primaires et secondaires pour pallier les déficits d'entretien considérables dont elles souffrent et qui nuisent à la réussite scolaire et au rendement de notre système d'éducation.

2.2 Aller de l'avant avec la création de la Banque de l'infrastructure du Canada pour assurer la disponibilité des fonds nécessaires à la réalisation des projets d'infrastructures stratégiques – La Chambre accueille favorablement l'initiative de créer la Banque de l'infrastructure du Canada. Néanmoins, elle rappelle que cette dernière doit être le fruit d'une optimisation des ressources financières et doit détenir l'expertise et les ressources nécessaires afin de répondre aux besoins des provinces et des municipalités.

2.3 Relancer les travaux entourant la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec en injectant des sommes similaires à celles qui ont été octroyées à la Porte continentale et au Corridor de l'Asie-Pacifique – La Chambre demande au gouvernement de préciser dès le prochain budget les sommes nécessaires pour relancer les travaux portant sur la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec, afin d'accroître la compétitivité de nos infrastructures portuaires et de renforcer l'industrie du transport et de la logistique de la métropole. En ce qui a trait à l'initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique, le gouvernement fédéral avait investi environ 1 milliard de dollars dans une cinquantaine de projets d'infrastructures stratégiques évalués à plus de 3,5 milliards de dollars.

¹ MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, 2013.

²CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Juin 2012. *La compétitivité de l'environnement d'affaires de la région métropolitaine de Montréal*

2.4 Investir dans la mise en valeur du Port de Montréal – La gare Iberville et la jetée Alexandra ne permettent pas d'accueillir dans des conditions acceptables les grands navires de croisière. Les installations sont dans un état de désuétude, ce qui ne permet pas de déployer une véritable stratégie d'attraction de nouvelles croisières pour profiter de la hausse mondiale du nombre de croisiéristes. Le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal se sont engagés à investir ensemble environ 52 millions de dollars dans une nouvelle gare maritime, ce type d'infrastructure étant pourtant de compétence fédérale. Nous demandons au gouvernement fédéral de verser les 26 millions de dollars supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet.

2.5 Réduire le loyer de l'aéroport de Montréal – Les infrastructures aéroportuaires constituent un levier économique essentiel pour Montréal comme pour l'ensemble des grandes villes du Canada. Elles favorisent les affaires, le commerce et le tourisme et, par conséquent, contribuent à la compétitivité de l'environnement d'affaires de l'ensemble du Canada. Dans le cas de l'aéroport Montréal-Trudeau, le loyer élevé exigé par le gouvernement du Canada auprès d'Aéroports de Montréal hausse les coûts du transport aérien et nuit à sa compétitivité. Cette situation se traduit par un nombre élevé de voyageurs canadiens qui traversent la frontière pour profiter des tarifs plus bas dans les aéroports américains frontaliers. Selon le rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications³, 85 % des passagers de l'aéroport international de Plattsburgh, situé à une heure au sud de Montréal, viennent du Canada. La Chambre demande au gouvernement du Canada de considérer les aéroports canadiens comme des moteurs économiques à part entière et non comme une source de revenus.

2.6 Faire de la construction de voies réservées aux trains de passagers dans le corridor Montréal-Toronto une priorité – Le corridor ferroviaire Montréal-Ottawa-Toronto est le plus achalandé au Canada, comptant pour 55 % des déplacements par train au pays. Le projet de train à haute vitesse (THV) Québec-Windsor, qui comprend des arrêts à Montréal, à Ottawa et à Toronto, est considéré depuis de nombreuses années par les différents ordres de gouvernement. La mise en œuvre de ce projet, estimé à 20 milliards de dollars en 2009, durerait 14 ans. En 2015, VIA Rail a également déposé un projet d'implantation d'un train à haute fréquence (THF) dans l'axe Montréal-Ottawa-Toronto^[4]. La construction du THF est évaluée à 4 milliards et durerait quatre ans.

Dans un contexte d'investissement massif en infrastructures, le temps est venu pour le gouvernement d'étudier pleinement la faisabilité de ces projets et de prendre une décision. Des voies réservées au transport de personnes permettraient d'accroître considérablement la fréquence, la fiabilité et la vitesse des déplacements, convertissant ainsi un plus grand nombre d'automobilistes en utilisateurs du train. Cela améliorerait également notre empreinte environnementale, surtout dans une optique d'implantation de trains électrifiés.

³ COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS. Juin 2012. *L'avenir des déplacements aériens au Canada : poste de péage ou bougie d'allumage*

^[4] VIA RAIL. Rapport annuel 2014, p. 9.

Recommandation n° 2 : Investir dans les infrastructures

- **Respecter son engagement d'investir 60 milliards de dollars dans les infrastructures stratégiques au cours des dix prochaines années.**
- **Créer la Banque de l'infrastructure du Canada. Cette dernière doit être le fruit d'une optimisation des ressources financières et détenir l'expertise et les ressources nécessaires afin de répondre aux besoins des provinces et des municipalités.**
- **Relancer les travaux entourant la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec en injectant des sommes similaires à celles qui ont été octroyées à la Porte continentale et au Corridor de l'Asie-Pacifique.**
- **Investir dans la mise en valeur du Port de Montréal. Le gouvernement doit verser les 26 millions de dollars supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet.**
- **Réduire le loyer de l'aéroport de Montréal.**
- **Faire de la construction de voies réservées aux trains de passagers dans le corridor Montréal-Toronto une priorité.**

III. ACCORDER UN SOUTIEN ACCRU À L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

L'endettement élevé des ménages, la faiblesse des investissements et la précarité de l'économie dans certaines régions du Canada font que les espoirs d'une croissance économique plus forte sont davantage tournés vers les exportations nettes. De plus, la dépréciation du huard, conjuguée au raffermissement de la croissance américaine, offre aux entreprises une bonne occasion d'accroître leurs exportations, notamment vers notre principal partenaire commercial. Le gouvernement doit donc mettre en place les initiatives nécessaires pour encourager les entreprises à aller sur les marchés internationaux.

Dans cet esprit, la Chambre salue le lancement du programme CanExport, qui offrira une aide financière directe de 50 millions de dollars sur cinq ans aux petites et moyennes entreprises (PME) cherchant à tirer parti des possibilités d'exportation sur les marchés mondiaux et à augmenter leur compétitivité. Nous demandons au gouvernement de doubler les sommes prévues à CanExport et de les rendre disponibles dès cette année pour que nos PME puissent en profiter rapidement.

Le gouvernement doit également faciliter les transactions des entreprises à l'international en assurant les projets stratégiques à l'échelle des entreprises. Dans cette optique, Exportations et Développement Canada (EDC) constitue une ressource importante pour soutenir les PME menant des projets à l'étranger et permettre une diversification des marchés. Les difficultés d'accès à l'assurance pour les PME dont les projets dans certains marchés non traditionnels sont prometteurs peuvent constituer un problème. En ce sens, la société doit faciliter l'accès à l'assurance pour protéger les premiers contrats des entreprises ou l'ensemble de leurs transactions faites à l'étranger, et évaluer les risques en fonction du montage des projets, et non pas seulement en fonction des destinations.

Recommandation n° 3 : Internationaliser les entreprises canadiennes

- **Doubler les sommes prévues au programme CanExport et les rendre disponibles dès cette année pour que nos PME puissent en profiter rapidement.**
- **Inciter EDC à faciliter l'accès à l'assurance pour protéger les premiers contrats des entreprises ou l'ensemble de leurs transactions faites à l'étranger, et évaluer les risques en fonction du montage des projets, et non pas seulement en fonction des destinations.**

IV. AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FISCALITÉ POUR MIEUX FAVORISER LE TRAVAIL, LA PRODUCTIVITÉ ET L'INVESTISSEMENT

D'entrée de jeu, la Chambre tient à saluer l'annonce par le gouvernement du rétablissement du crédit d'impôt fédéral pour les cotisations aux fonds des travailleurs. Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour l'économie du Québec et de sa métropole. Le rétablissement de ce crédit stimulera l'investissement et l'innovation. Toutefois, la Chambre ne peut que s'inquiéter de la volonté de poursuivre la centralisation de la réglementation des marchés de capitaux. Un tel projet nuira au secteur financier ainsi qu'aux entreprises de la région métropolitaine de Montréal, et affaiblira le deuxième centre financier du Canada. Rappelons que ce secteur représente près de 100 000 emplois et 3 000 entreprises dans la métropole.

Cela étant dit, le Canada, et tout particulièrement le Québec, doivent composer avec un vieillissement accéléré de la population et, de façon structurelle, avec une faible productivité comparativement à l'économie américaine. À cela s'ajoute un déclin de l'investissement privé. Tous ces éléments minent notre compétitivité et notre croissance économique. Dans ce contexte, la fiscalité peut être vue comme un outil stratégique de développement économique. Le gouvernement doit ainsi veiller à ce que toute modification du régime fiscal favorise l'attraction des talents, des investissements et des entreprises. À cet égard, nous recommandons au gouvernement de recourir davantage aux outils les moins dommageables économiquement. Ainsi, il doit :

- recourir davantage à la tarification et à la taxe de vente afin de mieux financer les services publics, ces outils étant moins dommageables pour la croissance économique que l'impôt des particuliers et des entreprises;
- privilégier la réduction de l'impôt des particuliers et des entreprises. Des taux d'imposition élevés sur les revenus des particuliers découragent le travail et l'effort. Ils défavorisent également l'attraction et la rétention des talents, surtout les personnes les plus qualifiées, qui gagnent des revenus élevés et qui représentent la main-d'œuvre la plus mobile. Par ailleurs, les taxes sur la masse salariale découragent l'embauche et les hausses salariales, et par conséquent, nuisent à la création d'emplois, au revenu disponible et à l'attractivité des travailleurs qualifiés.

La Chambre appuie par conséquent la décision du gouvernement de réduire l'impôt de la classe moyenne de 22 % à 20,5 % pour la deuxième tranche de revenu. Cette décision incitera au travail. Toutefois, le milieu des affaires a déjà exprimé son désaccord avec la décision de hausser l'impôt des particuliers à haut revenu, notamment par l'ajout d'une cinquième tranche d'imposition de 33 % pour les personnes dont le revenu est supérieur à 200 000 dollars. Cette mesure fait basculer le taux marginal maximal fédéral-Québec de 49,97 % à 53,3 %, franchissant ainsi le seuil psychologique de 50 %⁴. Elle aura un effet négatif sur l'attraction des talents, des investissements et des sièges sociaux.

Par ailleurs, La Chambre souscrit au principe de révision des dépenses fiscales afin d'éliminer celles qui sont inefficaces et moins ciblées. En ce qui a trait aux dépenses fiscales pour les entreprises, le gouvernement a déjà effectué une révision, notamment de l'aide fiscale pour soutenir l'innovation⁵, à la suite de la publication du rapport du groupe d'experts chargé de l'examen du soutien fédéral de la R-D (octobre 2011). Nous invitons le gouvernement à aller plus loin et à orienter davantage le financement vers la commercialisation. Dans le cadre de cet exercice, le gouvernement devra veiller au renforcement des secteurs stratégiques et prendre en considération le contexte de concurrence internationale pour l'attraction et la rétention des entreprises, et ce, afin de maintenir notre compétitivité à l'échelle internationale. Rappelons à cet effet que le développement économique de la région métropolitaine de Montréal repose sur des secteurs à haute valeur ajoutée, par exemple les jeux vidéo, l'aérospatiale et les sciences de la vie.

Ainsi, le gouvernement doit veiller à ce que l'aide fiscale soit efficace, adaptée aux besoins des entreprises et évaluée sur une base périodique. Cette dernière doit également être ciblée en privilégiant un soutien aux secteurs qui visent la création d'activités à haute valeur ajoutée, favorisant la productivité, sensibles à la concurrence internationale et misant sur le renforcement de la compétitivité sur la scène internationale.

Recommandation n° 4 : Améliorer le régime fiscal

- **Financer la baisse de l'impôt de la classe moyenne en revoyant les dépenses fiscales des particuliers ou en augmentant les taxes à la consommation et les tarifs. Ces mesures ont un impact négatif moins important sur la création de richesse que l'augmentation du taux d'imposition. La Chambre a déjà exprimé son désaccord avec la décision du gouvernement de hausser l'impôt des particuliers à haut revenu.**
- **Ne pas hausser l'impôt sur le revenu des sociétés et les taxes sur la masse salariale.**
- **Veiller à ce que l'aide fiscale accordée aux entreprises soit prévisible, ciblée et adaptée aux besoins des secteurs et des entreprises, ainsi qu'évaluée périodiquement.**

⁴ CHAIRE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES. *La mise en place de certaines promesses fiscales fédérales. Quelles sont les principales incidences fiscales et financières au Québec?*, décembre 2016.

⁵ Rapport du groupe d'experts chargé de l'examen du soutien fédéral de la R-D, octobre 2011.

V. FAIRE PREUVE DE VIGILANCE DANS SA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE AFIN DE RESPECTER LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2019-2020

Le contexte économique mondial et la baisse des prix des ressources ont affaibli la croissance économique, ce qui s'est notamment traduit par une réduction annuelle moyenne de 6 milliards de dollars du solde budgétaire projeté. C'est ainsi que dans sa mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2015, le gouvernement anticipe désormais des déficits de 3 milliards de dollars en 2015-2016, de 3,9 milliards de dollars en 2016-2017, de 2,4 milliards de dollars en 2017-2018, et de 1,4 milliard de dollars en 2018-2019, et un surplus de 1,7 milliard de dollars en 2019-2020.

Bien entendu, dans le contexte actuel de croissance économique faible, des investissements notamment en infrastructures s'avèrent nécessaires, compte tenu des besoins de renouvellement des actifs et de l'effet de stimulation que ces derniers peuvent avoir sur la productivité et la croissance économique. Cela dit, il est essentiel que le gouvernement respecte son plan de retour à l'équilibre budgétaire selon l'échéancier prévu. À cet égard, la Chambre lui demande de s'assurer d'atteindre le déficit zéro en 2019-2020 et de mettre à jour les cibles intermédiaires de déficits annuels. Il doit également maintenir son engagement de réduire la dette brute par rapport au PIB à 25 % d'ici 2020-2021.

Par ailleurs, une saine gestion des finances publiques implique également de continuer à se doter d'une marge de manœuvre budgétaire pour pallier les imprévus et ainsi limiter les dérapages. Le dernier exercice budgétaire, la récente mise à jour des projections économiques ainsi que la persistance d'un haut niveau d'incertitude entourant les perspectives économiques viennent renforcer l'importance de prévoir un tel coussin de sécurité. La Chambre demande au gouvernement de se doter d'une marge de manœuvre financière d'au moins 3 milliards de dollars, comme l'ont historiquement fait les gouvernements précédents, pour faire face aux imprévus.

Enfin, dans son plan de retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement du Canada doit veiller à maintenir l'attractivité du Québec et de sa métropole et faire en sorte que ces derniers disposent des moyens nécessaires pour relever les défis que posent les finances publiques et le vieillissement de la population. Pour ce faire, il doit maintenir l'ensemble de ses transferts. Dans le cas particulier des transferts au titre de la santé, la Chambre demande au gouvernement de revoir son financement et ainsi de passer d'un financement par personne à un financement établi en fonction de la structure d'âge, laquelle diffère d'une province à l'autre.

De plus, le gouvernement doit reculer quant à sa volonté d'augmenter les cotisations et les prestations de retraite (RPC). Il est vrai qu'une telle bonification ne toucherait pas directement le Québec, mais cela mettrait une pression sur le gouvernement provincial afin d'augmenter ses cotisations au régime des rentes. Une telle initiative augmenterait le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers alors que les Québécois sont les plus taxés en Amérique du Nord.

Recommandation n° 5 : Retour à l'équilibre budgétaire dans les délais

- **Maintenir son engagement à réduire la dette brute par rapport au PIB à 25 % d'ici 2020-2021.**
- **Se doter d'une marge de manœuvre financière d'au moins trois milliards de dollars, comme l'ont historiquement fait les gouvernements précédents, pour faire face aux imprévus.**
- **Ne pas réduire les transferts aux provinces pour rétablir l'équilibre budgétaire. Revoir ses transferts au titre de la santé et passer d'un mode de financement provincial par personne à un mode de financement qui prend plutôt en compte l'évolution démographique. Ce nouveau mode de financement doit ainsi tenir compte du fait que le Québec – où le pourcentage de la population de 65 ans et plus est plus important que dans les autres provinces, dont l'Alberta et l'Ontario – doit assumer des coûts en soins de santé plus élevés.**
- **Ne pas augmenter les cotisations et les prestations de retraite (RPC).**

Conclusion

La conjoncture économique précaire, la faiblesse persistante des prix des ressources ainsi que la solidité relative de ses finances publiques indiquent la nécessité pour le gouvernement fédéral d'effectuer des investissements stratégiques dans le but de renforcer l'économie du Canada et de la région métropolitaine de Montréal. Pour ce faire, le gouvernement doit d'abord confirmer rapidement son appui de 1 milliard de dollars US à l'entreprise Bombardier pour que puisse être mené à bien l'un des plus ambitieux projets d'innovation commerciale au Canada et pour ainsi favoriser l'essor de la grappe aéronautique canadienne. De plus, le gouvernement doit accélérer les investissements en infrastructures stratégiques dans la métropole et accorder un soutien accru aux entreprises menant des activités à l'extérieur du pays, pour que ces dernières bénéficient de la faiblesse du huard et de la vigueur de l'économie américaine et augmentent de la sorte leurs parts de marchés aux États-Unis.

Pour relancer son économie, le gouvernement doit également miser sur une fiscalité plus compétitive des entreprises et des particuliers, c'est-à-dire une fiscalité qui favorise le travail, la productivité et l'investissement. Il doit donc abandonner l'idée d'augmenter le taux d'imposition des particuliers dont le revenu se situe dans la tranche supérieure. En effet, une fiscalité plus compétitive et le respect du plan de retour à l'équilibre budgétaire en 2019-2020 amélioreront l'environnement d'affaires et stimuleront l'investissement privé et la croissance économique.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Recommandation n° 1 : Appuyer l'entreprise Bombardier

Le gouvernement du Canada doit faire preuve de leadership économique et accorder une aide financière à l'entreprise Bombardier à hauteur de 1 milliard de dollars US, soit l'équivalent de ce que le gouvernement du Québec y a investi. Cet investissement est essentiel pour que puisse être mené à bien l'un des plus ambitieux projets d'innovation commerciale au Canada et pour ainsi favoriser l'essor de la grappe aéronautique canadienne.

Recommandation n° 2 : Investir dans les infrastructures

- Respecter son engagement d'investir 60 milliards de dollars dans les infrastructures stratégiques au cours des dix prochaines années.
- Créer la Banque de l'infrastructure du Canada. Cette dernière doit être le fruit d'une optimisation des ressources financières et détenir l'expertise et les ressources nécessaires afin de répondre aux besoins des provinces et des municipalités.
- Relancer les travaux entourant la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec en injectant des sommes similaires à celles qui ont été octroyées à la Porte continentale et au Corridor de l'Asie-Pacifique.
- Investir dans la mise en valeur du Port de Montréal. Le gouvernement doit verser les 26 millions de dollars supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet.
- Réduire le loyer de l'aéroport de Montréal.
- Faire de la construction de voies réservées aux trains de passagers dans le corridor Montréal-Toronto une priorité.

Recommandation n° 3 : Internationaliser les entreprises canadiennes

- Doubler les sommes prévues au programme CanExport et les rendre disponibles dès cette année pour que nos PME puissent en profiter rapidement.
- Inciter EDC à faciliter l'accès à l'assurance pour protéger les premiers contrats des entreprises ou l'ensemble de leurs transactions faites à l'étranger, et évaluer les risques en fonction du montage des projets, et non pas seulement en fonction des destinations.

Recommandation n° 4 : Améliorer le régime fiscal

- Financer la baisse de l'impôt de la classe moyenne en revoyant les dépenses fiscales des particuliers ou en augmentant les taxes à la consommation et les tarifs. Ces mesures ont un impact négatif moins important sur la création de richesse que l'augmentation du taux d'imposition. La Chambre a déjà exprimé son désaccord avec la décision du gouvernement de hausser l'impôt des particuliers à haut revenu.
- Ne pas hausser l'impôt sur le revenu des sociétés et les taxes sur la masse salariale.
- Veiller à ce que l'aide fiscale accordée aux entreprises soit prévisible, ciblée et adaptée aux besoins des secteurs et des entreprises, ainsi qu'évaluée périodiquement.

Recommandation n° 5 : Retour à l'équilibre budgétaire dans les délais

- Maintenir son engagement à réduire la dette brute par rapport au PIB à 25 % d'ici 2020-2021.
- Se doter d'une marge de manœuvre financière d'au moins trois milliards de dollars, comme l'ont historiquement fait les gouvernements précédents, pour faire face aux imprévus.
- Ne pas réduire les transferts aux provinces pour rétablir l'équilibre budgétaire. Revoir ses transferts au titre de la santé et passer d'un mode de financement provincial par personne à un mode de financement qui prend plutôt en compte l'évolution démographique. Ce nouveau mode de financement doit ainsi tenir compte du fait que le Québec – où le pourcentage de la population de 65 ans et plus est plus important que dans les autres provinces, dont l'Alberta et l'Ontario – doit assumer des coûts en soins de santé plus élevés.